



Communiqué de presse
Paris, le 4 octobre 2017

**Affaire Fiona : Procès en appel de Cécile Bourgeon, la mère de la fillette,
et de son ex-compagnon Berkane Makhoulf.**

Les associations L'Enfant Bleu – Enfance Maltraitée et La Voix De l'Enfant se constituent à nouveau partie civile pour dénoncer de graves défaillances dans la prise en charge d'une enfant, la petite Fiona, pourtant victime de maltraitements répétés.

Le procès en appel de Cécile Bourgeon, la mère de la petite Fiona, et de son ex-compagnon Berkane Makhoulf se déroulera du 9 au 20 octobre 2017, devant la Cour d'Assises de la Haute-Loire siégeant au Puy-en-Velay.

Pour rappel, Cécile Bourgeon avait signalé au Commissariat de Clermont-Ferrand, le 12 mai 2013, la disparition de sa fille Fiona âgée de 5 ans, le jour même dans un parc. Enceinte de plus de 7 mois de son compagnon, Berkane Makhoulf, elle expliquait aux policiers s'être rendue, dans ce parc, avec Fiona et sa petite sœur de 2 ans. Fatiguée de sa grossesse, elle leur déclarait avoir fait une sieste de 15 minutes environ et qu'à son réveil Fiona avait disparu.

La piste de l'enlèvement fut écartée au bout de quelques mois puisque le 24 septembre 2013, le couple avoue, en garde à vue, le décès de la petite Fiona. Alors qu'ils se rejettent la responsabilité de la mort de la fillette depuis lors, son corps n'a jamais été retrouvé.

Le 25 novembre 2016, la Cour d'appel de Riom avait condamné Cécile Bourgeon à 5 ans de prison et au retrait de son autorité parentale pour n'avoir pas empêché la mort de sa fille, avoir caché son corps et menti à la justice. Berkane Makhoulf a quant à lui été condamné à 20 ans de réclusion criminelle assortie d'une période de sûreté des deux tiers de la peine, pour violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner.

Comme en première instance, les associations L'Enfant Bleu – Enfance Maltraitée et La Voix De l'Enfant se sont constituées partie civile dans cette affaire de maltraitance et de mort d'enfant. Elles seront, toutes deux, représentées par Maître Yves Crespin qui dénoncera, à nouveau, l'inertie des professionnels de santé qui n'ont pas fait de signalement alors qu'ils avaient connaissance de la toxicomanie aggravée du couple. Il réaffirmera également la priorité absolue pour tout professionnel de l'enfance de faire une information préoccupante ou un signalement dès lors qu'un enfant est en danger ou susceptible de l'être.

Pour tout complément d'information et demande d'interview, merci de contacter :

L'Enfant Bleu : Aurélie Bois – 06 87 26 27 68 – aurelie@agencethedesk.com

La Voix De l'Enfant : Martine Brousse – 06 22 80 82 82 – mbrousse@lavoixdelenfant.org